

"FORMULE N° 62A.

DÉCLARATION CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTION D'UN
COMITÉ CENTRAL DE PARTI POLITIQUE.

(Art. 63A)

Je,....., secrétaire (ou trésorier, ou autre membre de la direction, *suivant le cas*,) du comité central du parti.....
....., à l'élection tenue le..... jour
d.....19....., de députés à la Chambre des Com-
munes du Canada, déclare solennellement par les présentes que j'ai
examiné le relevé des dépenses d'élection du comité central du parti
....., que je suis sur le point de transmettre au
directeur général des élections et qui m'est maintenant montré par
la personne (autorisée par l'article 37 de la *Loi sur la preuve au Canada*
à recevoir une déclaration solennelle) devant qui cette déclaration
est faite, et qu'au mieux de ma connaissance et croyance ce relevé
est exact;

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement
vraie et sachant qu'elle a la même vigueur et le même effet que si elle
était faite sous serment, en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

.....
(Signature du déposant)

Signé et déclaré devant moi par le déposant ci-dessus mentionné,
à....., province
d....., le..... jour
d.....19.....

.....”